# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 05-oct.-2020 **Date de révision** 09-juil.-2026 **Numéro de révision** 6.01

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| **Codes produit** | 00115 |
| **Numéro du fiche de données de sécurité** | 00115 |
| **Nom du produit** | ACIDE PHOSPHORIQUE 80-85% |

### Autres moyens d'identification

| | |
|---|---|
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro d'index** | 015-011-00-6 |
| **Numéro EC** | 231-633-2 |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **UFI** | HV90-S0SE-D00N-RYG3 |
| **Synonymes** | PHOSPHORIC ACID 85% PRS CODEX, PHOSPHORIC ACID 85% SOL ZW, PHOSPHORIC ACID 85% SOL ITA, PHOSPHORIC ACID P5 81.5% SOL, PHOSPHORIC ACID P5 85% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE 85% SOL, PHOSPHORIC ACID 81% SOL, PHOSPHORIC ACID 85% SOL NO, PHOSPHORIC ACID 35%, PHOSPHORIC ACID 85% FG ELX*** |
| **Substance pure/mélange** | Substance |
| **Masse molaire** | 98 g/mol |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**

Adhésifs
Intermédiaire chimique
Agent nettoyant
Détergent
Engrais
Additif de carburant
Substances chimiques de laboratoire
Leather and paper industry
Lubrifiant
Traitement de surface des métaux
peinture
Contrôle du pH
Polymères
Teinture pour textiles
Produit chimique de traitement de l'eau
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**
Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

| **Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008** | |
|---|---|
| **Europe** | **112** |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
*Règlement (CE) n° 1272/2008*

| | |
|---|---|
| **Corrosif pour les métaux** | Catégorie 1 - (H290) |
| **Toxicité aiguë - Voie orale** | Catégorie 4 - (H302) |
| **Corrosion/irritation cutanée** | Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314) |
| **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** | Catégorie 1 - (H318) |

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Mention d'avertissement**
Danger

**Mentions de danger**
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**
P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

applicables

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises à restriction.

**Informations supplémentaires**
Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public.

**2.3. Autres dangers**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances**

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID 7664-38-2 | 80-85% | 01-2119485924-24-XXXX*** | 231-633-2 (015-011-00-6) *** | Met. Corr. 1 (H290) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) | Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B :: C>=25% | - | - |
| Non hazardous filler NOCAS | 10 - 20% | Aucune donnée disponible | - | Non classé | - | - | - |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

*Estimation de la toxicité aiguë*
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|---|---|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID 7664-38-2 | 1518 | >2000 | 0.2125*** | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n°

1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. N'utilisez pas de savon ni d'agents neutralisants. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Appliquez un pansement stérile. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Les symptômes indésirables peuvent inclure :. Sensation de brûlure.

Inhalation Toux et/ ou respiration sifflante. Mal de tête. Vertiges. Difficultés respiratoires.

Yeux Sensation de brûlure. Douleur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Provoque de graves brûlures.

Cutané(e) Sensation de brûlure. Douleur. Provoque de graves brûlures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Le contact avec les métaux peut entraîner le dégagement d'hydrogène, un gaz inflammable. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs. En cas de réaction acide chaude avec des métaux contaminés, de la phosphine gazeuse toxique PH3 peut se former. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de phosphore. Phosphine. Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.

**Code d'action d'urgence (EAC)** 2R

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact de l'acide avec les métaux. Prudence ! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

**Méthodes de nettoyage** Neutraliser la zone de déversement avec du carbonate de sodium ou de la chaux. Inonder la zone d'eau.

**Prévention des dangers secondaires** Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Utilisez uniquement des matériaux résistants aux acides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Ne versez jamais d'eau ou de solutions aqueuses dans des réservoirs ou des conteneurs contenant des acides. N'ajoutez PAS d'eau à l'acide. Ajoutez toujours l'acide À l'eau. Les réactions de dissolution et de neutralisation sont hautement exothermiques. Manipuler tout emballage et récipient avec précaution pour minimiser les déversements. Éviter les éclaboussures. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver dans une zone équipée d'un revêtement de sol résistant aux acides. Ne pas empiler les paquets de substances les uns sur les autres. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Nitrométhane. Bases. Le fer et ses composés. Acier. L'aluminium et ses composés. Conserver au-dessus du point de congélation du produit chimique. Voir la section 9 pour plus d'informations. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

**Matériaux d'emballage** acier inoxydable. Verre. Polyéthylène (PE).

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 8A.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID<br>7664-38-2 | TWA: 1 mg/m³<br>STEL: 2 mg/m³ | TWA: 0.2 ppm<br>TWA: 1 mg/m³<br>STEL: 0.5 ppm<br>STEL: 2 mg/m³ |

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID<br>7664-38-2 | - | - | 10.7 mg/m³ [4] [6]<br>1 mg/m³ [5] [6]<br>2 mg/m³ [5] [7] |

**Notes**
**[4]** Effets systémiques sur la santé.
**[5]** Effets localisés sur la santé.
**[6]** À long terme.
**[7]** À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible
**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID<br>7664-38-2 | 0.1 mg/kg bw/day [4] [6] | - | 4.57 mg/m³ [4] [6]<br>0.36 mg/m³ [5] [6] |

**Notes**
**[4]** Effets systémiques sur la santé.
**[5]** Effets localisés sur la santé.
**[6]** À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques**

Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Remplir ou vider des conteneurs à l'aide de systèmes automatiques (pompes aspirantes, etc.).

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

**Protection des mains**

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur/fabricant et en tenant compte d'une évaluation complète des conditions de travail. Voici des exemples de matériaux barrières préférés pour les gants :. Caoutchouc nitrile. Polychloroprène. Polychlorure de vinyle (PVC). Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

| Gants | | | |
|---|---|---|---|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| À long terme (répétée) | Caoutchouc nitrile | 0.11 mm | 480 minutes |
| | | | |

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection résistants aux acides. Bottes en caoutchouc. Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

**Protection respiratoire**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur équipé d'un filtre à vapeurs acides.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|---|
| **État physique** | Liquide |
| **Aspect** | Liquide visqueux |
| **Couleur** | Incolore à jaune pâle |
| **Odeur** | Odourless., to, Characteristic |
| **Seuil olfactif** | Aucune information disponible |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|---|---|
| **Point de fusion / point de congélation** | 80%: 4 °C - 85%: 21 °C | |
| **Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** | 80%: 150 °C - 85%: 158 °C | |
| **Inflammabilité** | | Le produit n'est pas inflammable. |
| **Limites d'inflammabilité dans l'air** | | Aucune information disponible. |
| **Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité** | | |
| **Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité** | | |
| **Point d'éclair** | | Le produit n'est pas inflammable. |
| **Température d'auto-inflammabilité** | | non applicable. |
| **Température de décomposition** | | non applicable. |
| **pH** | < 1 | |
| **pH (en solution aqueuse)** | | Aucune information disponible. |
| **Viscosité cinématique** | 30.5 mm²/s | @ 25 °C. |
| **Viscosité dynamique** | 85%: 32 mPa s | @ 30 °C. |
| **Hydrosolubilité** | Miscible with water | |
| **Solubilité(s)** | soluble dans Alcool | |
| **Coefficient de partage** | | Aucune information disponible. |
| **Pression de vapeur** | 2 hPa | @ 20 °C. |
| **Densité relative** | 85%: 1.69 - 1.83 | @ 18 - 25 °C. Méthode du pycnomètre. |
| **Masse volumique apparente** | | Aucune information disponible |
| **Densité de liquide** | 80%: 1.631 g/ml; 85%: 1.689 g/ml | @ 20 °C |
| **Densité de vapeur** | 3.4 | @ 20°C (air = 1). |
| **Caractéristiques des particules** | | non applicable. |
| **Granulométrie** | . | |
| **Distribution granulométrique** | . | |

**9.2. Autres informations**

| | |
|---|---|
| **Masse molaire** | 98 g/mol |

*9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique*
Aucune information disponible

*9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité*
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

| | |
|---|---|
| **Réactivité** | Réagit avec :. Bases fortes. Le contact avec certains métaux peut générer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air. |

**10.2. Stabilité chimique**

| | |
|---|---|
| **Stabilité** | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |

**Données d'explosion**

| | |
|---|---|
| **Sensibilité aux impacts mécaniques** | Aucun(e). |
| **Sensibilité aux décharges électrostatiques** | Aucun(e). |

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

| | |
|---|---|
| **Possibilité de réactions dangereuses** | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. |

**10.4. Conditions à éviter**

| | |
|---|---|
| **Conditions à éviter** | Températures élevées, lumière, contact d'acide chaud avec des métaux. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. |

**10.5. Matières incompatibles**

| | |
|---|---|
| **Matières incompatibles** | Nitrométhane. Bases. Le fer et ses composés. Acier. L'aluminium et ses composés. Oxydes métalliques. Acides. Bases. Agent comburant. |

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

| | |
|---|---|
| **Produits de décomposition dangereux** | La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Oxydes de phosphore. Phosphine. Oxydes de carbone. |

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Informations sur le produit**

| | |
|---|---|
| **Inhalation** | L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Non toxique en cas d'inhalation. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. |
| **Contact oculaire** | Provoque de graves lésions des yeux. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. |
| **Contact avec la peau** | Provoque de graves brûlures. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. |
| **Ingestion** | Nocif en cas d'ingestion. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres |

autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. L'ingestion peut provoquer :. Douleur d'estomac. Brûlures gastro-intestinales. Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Toxicité aiguë**

**Mesures numériques de toxicité**

**Informations sur les composants**

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID | = 1518 mg/kg ( Rat ) | >2000 mg/kg ( Rabbit ) | > 850 mg/m³ ( Rat ) 1 h*** |

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Informations sur le produit | | |
|---|---|---|
| Méthode | Espèce | Résultats |
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries | | Non mutagène selon le test d'Ames |
| OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères | | Négatif |

Informations sur les composants
PHOSPHORIC ACID (7664-38-2)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---|---|---|
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries | Test d'Ames | Négatif |
| OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères | in vitro | Négatif |

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PHOSPHORIC ACID (7664-38-2)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---|---|---|
| OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement | Rat | NOAEL > 410 mg/kg |

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En grandes quantités, le produit peut provoquer une modification locale du degré d'acidité dans les réseaux d'eau inférieurs, et il risque ainsi d'y provoquer des effets néfastes pour les organismes aquatiques.

PHOSPHORIC ACID (7664-38-2)

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---|---|---|---|---|---|
| | Lepomis macrochirus | CL50 | 3.00 - 3.25 mg/L | 96 heures | |
| OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate | Daphnia magna | CE50 | > 100 mg/L | 48 heures | |
| OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance | Desmodesmus subspicatus | CEr50 | > 100 mg/L | 72 heures | |
| OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance | Desmodesmus subspicatus | NOEC | > 100 mg/L | 72 heures | |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Miscible à l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---|
| PHOSPHORIC ACID | La substance n'est pas PBT/vPvB*** |

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides. Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1805
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8
**14.4 Groupe d'emballage** III
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**Dispositions spéciales** A3, A803
**Code ERG** 8L

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1805
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** PHOSPHORIC ACID SOLUTION
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8
**14.4 Groupe d'emballage** III
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**Dispositions spéciales** 223
**N° d'urgence** F-A, S-B
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**
**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1805
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8
**14.4 Groupe d'emballage** III
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**Dispositions spéciales** Aucun(e)
**Code de classification** C1

**ADR**
**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1805
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8
**14.4 Groupe d'emballage** III
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**Dispositions spéciales** Aucun(e)
**Code de classification** C1
**Code de restriction en tunnel** (E)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales**

**Allemagne**
**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre

les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
**Product restricted per REACH Annex XVII:** 3.

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|---|---|---|
| PHOSPHORIC ACID - 7664-38-2 | 75.****** | - |

**Polluants organiques persistants**
non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
non applicable

**Inventaires internationaux**

| | |
|---|---|
| **TSCA** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **DSL/NDSL** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **EINECS/ELINCS** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **ENCS** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **IECSC** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **KECI** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **PICCS** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **AIIC** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| **NZIoC** | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

**Légende :**
**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Légende**
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

| | | | |
|---|---|---|---|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |
| + | Sensibilisants | | |

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16

| Méthode de classification | |
|---|---|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

| | |
|---|---|
| **Préparée par** | J Forth |
| **Préparée par** | |
| **Remplace la date** | 05-oct.-2020 |
| **Date de révision** | 09-juil.-2026 |

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**
**Avis de non-responsabilité**
**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Fabrication de substance |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC1 - Fabrication de substances |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |

| | |
|---|---|
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Utilisation en processus fermé |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |

| | |
|---|---|
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bodyweight/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.04 mg/m³ | 0.004 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.08 mg/m³ | 0.04 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.04 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| exposition momentanée maîtrisée | | | |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.12 mg/m³ | 0.011 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.12 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 16667000 |

| | |
|---|---|
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Durée d'exposition | Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.04 mg/m³ | 0.004 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.08 mg/m³ | 0.04 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.04 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.12 mg/m³ | 0.011 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.12 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| installations spécialisées | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 16667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants adaptés homologués EN 374<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants adaptés homologués EN 374<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir |

| | |
|---|---|
| | de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants adaptés homologués EN 374<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants adaptés homologués EN 374<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants adaptés homologués EN 374<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |

| | |
|---|---|
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 15 minutes |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants adaptés homologués EN 374<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

- **Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
- **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
- **Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
- **Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
- **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC3 - Formulations dans les matériaux |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC3 - Formulations dans les matériaux

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 16667000 |

| | |
|---|---|
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 1800 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Utilisation en processus fermé |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC3 - Formulations dans les matériaux**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.04 mg/m³ | 0.004 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.08 mg/m³ | 0.04 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.04 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.12 mg/m³ | 0.011 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.12 |
| PROC4 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, long | 0.2 mg/m³ | 0.019 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | terme – systémique | | |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.48 mg/m³ | 0.045 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.96 mg/m³ | 0.48 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.48 mg/m³ | 0.48 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC19 - Intermédiaire |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Utilisation en processus fermé<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Utilisation en processus fermé<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Utilisation en processus fermé<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation |

| | |
|---|---|
| protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.04 mg/m³ | 0.004 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.08 mg/m³ | 0.04 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.04 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.12 mg/m³ | 0.011 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.12 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC4 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, long | 0.2 mg/m³ | 0.2 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | terme – locale | | |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| compris pesage) | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC19 - Intermédiaire |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Utilisation en processus fermé<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Utilisation en processus fermé<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d’articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 90% |

| | |
|---|---|
| | Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.04 mg/m³ | 0.004 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.08 mg/m³ | 0.04 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.04 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.12 mg/m³ | 0.011 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.12 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.401 mg/m³ | 0.037 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.802 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.401 mg/m³ | 0.401 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et |

équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |

**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| peau et seuls EPI disponibles | | | |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de |

| | |
|---|---|
| **Secteurs d'utilisation** | lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)<br>SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| vers ces derniers, dans des installations spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d’articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d’articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d’articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| à du produit non brûlé | | | |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les |

alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |

| | |
|---|---|
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d’articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |

| | |
|---|---|
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet**

**(PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.48 mg/m³ | 0.045 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.96 mg/m³ | 0.48 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.48 mg/m³ | 0.48 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.13 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.26 mg/m³ | 0.13 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.13 mg/m³ | 0.13 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou | Travailleur – inhalation, long | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| au pinceau | terme – locale | | |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC25 - Autres opérations de travail | Travailleur – inhalation, court | 0.28 mg/m³ | 0.14 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| à chaud avec des métaux | terme – locale | | |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 75% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.18 mg/m³ | 0.017 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.72 mg/m³ | 0.36 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.18 mg/m³ | 0.18 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| minéraux/métaux) à haute température | | | |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.45 mg/m³ | 0.042 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.8 mg/m³ | 0.9 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.45 mg/m³ | 0.45 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet |
| **Catégories de processus** | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Catégories d'article** | AC2 - Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques AC7 - Articles en métal |
| **Secteurs d'utilisation** | SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 75% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**
**- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC23 - Opérations de traitement et | Travailleur – inhalation, long | 0.06 mg/m³ | 0.006 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | terme – systémique | | |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.15 mg/m³ | 0.014 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.15 mg/m³ | 0.15 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 75% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.18 mg/m³ | 0.017 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.72 mg/m³ | 0.36 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.18 mg/m³ | 0.18 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.45 mg/m³ | 0.042 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.8 mg/m³ | 0.9 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.45 mg/m³ | 0.45 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |

| | |
|---|---|
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 75% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**
**- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.18 mg/m³ | 0.017 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.72 mg/m³ | 0.36 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.18 mg/m³ | 0.18 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.15 mg/m³ | 0.014 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| dans des matières et/ou articles | | | |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.15 mg/m³ | 0.15 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)<br>ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé) |
| **Catégories de processus** | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Catégories d'article** | AC2 - Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques AC7 - Articles en métal |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)**
**- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

**Méthode de calcul** Modèle CHESAR utilisé
Modèle ECETOC TRA utilisé

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.02 mg/m³ | 0.002 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.08 mg/m³ | 0.04 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.02 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des

risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Use in Cleaning Agents (Industrial) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU20 - Services de santé |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| exposition momentanée maîtrisée | | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, long | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | terme – locale | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Use in Cleaning Agents (Industrial) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU20 - Services de santé |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Use in Cleaning Agents (Industrial) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU20 - Services de santé |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.012 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Détergent |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5.5 |

| | |
|---|---|
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Détergent |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5.5 |

| | |
|---|---|
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits lustrants et mélanges de cires |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 10%
**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 10% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Quantités utilisées | Quantité par utilisation 30 g/événement |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Utilisation intérieure/extérieure | Englobe l'utilisation en intérieur et en extérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.16 mg/m³ | 0.035 |
| PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits de lavage et de nettoyage |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 10%
**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 10% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Quantités utilisées | Quantité par utilisation 16.2 g/événement |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Utilisation intérieure/extérieure | Englobe l'utilisation en intérieur et en extérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.002 |
| PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation dans les produits de nettoyage |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC1 - Fabrication de substances ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 15%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 15% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Quantités utilisées | Quantité par utilisation 110 g/événement |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Utilisation intérieure/extérieure | Englobe l'utilisation en intérieur et en extérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**
**- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.069 mg/m³ | 0.015 |
| PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation** SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, long | 0.01 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | terme – systémique | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation** SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |

| | |
|---|---|
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | | | |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| compris pesage) | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation** SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, long | 0.01 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | terme – systémique | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation** SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et |

| | |
|---|---|
| | d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir |

| | |
|---|---|
| | de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| présenter des possibilités d'exposition | | | |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Catalyseur |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés |

| | |
|---|---|
| l'évaluation de la santé | Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Activités de laboratoire |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles SU24 - Recherche et développement scientifique |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |

| | |
|---|---|
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

- **Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
- **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
- **Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
- **Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
- **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Phosphates |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| non spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Phosphates |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les | 2000 m3/d |

| | |
|---|---|
| eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |

| | |
|---|---|
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | céramique |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU19 - Bâtiment et travaux de construction |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| température ; environnement industriel | | | |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m$^3$ | 0.2 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | céramique |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU19 - Bâtiment et travaux de construction |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| température ; environnement industriel | | | |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m$^3$ | 0.2 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Bâtiment et travaux de construction |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| **Secteurs d'utilisation** | SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Englobe l’utilisation jusqu'à 4 heures |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |

| | |
|---|---|
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.15 mg/m³ | 0.014 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.15 mg/m³ | 0.15 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.15 mg/m³ | 0.014 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC23 - Opérations de traitement et | Travailleur – inhalation, long | 0.15 mg/m³ | 0.15 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | terme – locale | | |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | céramique |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| **Secteurs d'utilisation** | SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Englobe l’utilisation jusqu'à 4 heures |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d’articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation |

| | |
|---|---|
| protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou | Travailleur – inhalation, court | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| au pinceau | terme – locale | | |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | céramique |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 1% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Quantités utilisées | Quantité par utilisation 50 g/événement |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Utilisation intérieure/extérieure | Engloble l'utilisation en intérieur et en extérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.294 mg/m³ | 0.064 |
| PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation professionnelle |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet |
| **Catégories de processus** | PROC0 - Autres procédés<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation |
| **Catégories d'article** | AC4 - Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique |
| **Secteurs d'utilisation** | SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 16667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les | 2000 m3/d |

| | |
|---|---|
| eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l’environnement - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée**

**et de matériaux à faible rejet**
**- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 | 0.003 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 | 0.06 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 | 0.03 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 | 0.003 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 | 0.06 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| exposition momentanée maîtrisée | | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, long | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | terme – locale | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, court | 0.002 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | terme – locale | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, court | 0.002 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | terme – locale | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, court | 0.002 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | terme – locale | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| improbable | | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.009 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| improbable | | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Mélange maître |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**
**- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| improbable | | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Articles en plastique |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet |
| **Catégories de processus** | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Catégories d'article** | AC13 - Articles en plastique |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 | 0.003 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 | 0.06 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 | 0.03 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Consommateurs |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| **Catégories d'article** | AC13 - Articles en plastique |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC32 - Préparations et composés à base de polymères |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Mesures de gestion des risques | Porter des gants conformes à EN 374 pour une protection contre les effets cutanés des poudres |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC32 - Préparations et composés à base de polymères | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0 mg/m³ | 0 |
| PC32 - Préparations et composés à base de polymères | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0.083 mg/kg bw/day | 0.83 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de l'eau |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| **Catégories de produit** | PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| peau et seuls EPI disponibles | | | |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.27 mg/m³ | 0.025 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.54 mg/m³ | 0.27 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.27 mg/m³ | 0.27 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de l'eau |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| **Catégories de produit** | PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| peau et seuls EPI disponibles | | | |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.27 mg/m³ | 0.025 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.54 mg/m³ | 0.27 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.27 mg/m³ | 0.27 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de l'eau |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| **Catégories de produit** | PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| exposition momentanée maîtrisée | | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel | Travailleur – inhalation, court | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | terme – locale | | |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.27 mg/m³ | 0.025 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.54 mg/m³ | 0.27 |
| PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.27 mg/m³ | 0.27 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de l'eau |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Englobe l’exposition jusqu'à 4 heures |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios

d’exposition pertinents n’ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d’exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de l'eau |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| **Catégories de produit** | PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 1% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Englobe l’exposition jusqu'à 4 heures |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios

d’exposition pertinents n’ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d’exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de l'eau |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC6 - Opérations de calandrages<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| **Catégories de produit** | PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles SU23 - Recyclage |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos - ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 1% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC6 - Opérations de calandrages |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Englobe l’exposition jusqu'à 4 heures |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d’efficacité minimale 95%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**
**- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC6 - Opérations de calandrages | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.6 mg/m³ | 0.056 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.6 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Graissage dans des conditions de haute énergie |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts |
| **Catégories de produit** | PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU17 - Fabrication générale |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet | 2000 m3/d |

| | |
|---|---|
| initial avant RMM) | |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |

| | |
|---|---|
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.001 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.002 mg/m³ | 0.001 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.001 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Engrais |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC12 - Fertilisants |
| **Secteurs d'utilisation** | SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux |

| | |
|---|---|
| | réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |

| | |
|---|---|
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| compris pesage) | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.45 mg/m³ | 0.042 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.9 mg/m³ | 0.45 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.45 mg/m³ | 0.45 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Engrais |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC12 - Fertilisants |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC12 - Fertilisants |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Quantités utilisées | 5000 g/événement |
| Utilisation intérieure/extérieure | Extérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC32 - Préparations et composés à base de polymères | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.025 mg/m³ | 0.005 |
| PC32 - Préparations et composés à base de polymères | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits pour soudage et brasage, produits de flux |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux |
| **Secteurs d'utilisation** | SU0 - Autre SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par |

| | |
|---|---|
| contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Produits pour soudage et brasage, produits de flux |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 10% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Quantités utilisées | 5 g/événement |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.029 mg/m³ | 0.006 |
| PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Professionnelle |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| **Catégories de produit** | PC2 - Adsorbant(s) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU18 - Fabrication de meubles SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation professionnelle |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet |
| **Catégories de processus** | PROC0 - Autres procédés<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| **Catégories de produit** | PC2 - Adsorbant(s) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC0 - Autres procédés |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**
**- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC0 - Autres procédés | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.02 mg/m³ | 0.002 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC0 - Autres procédés | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.02 |
| PROC0 - Autres procédés | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.02 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.1 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Professionnelle |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC0 - Autres procédés<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC0 - Autres produits |
| **Secteurs d'utilisation** | SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC0 - Autres procédés |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés |

| | |
|---|---|
| l'évaluation de la santé | Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC0 - Autres procédés | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.02 mg/m³ | 0.002 |
| PROC0 - Autres procédés | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.04 mg/m³ | 0.02 |
| PROC0 - Autres procédés | Travailleur – inhalation, long | 0.02 mg/m³ | 0.02 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | terme – locale | | |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.05 mg/m³ | 0.005 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.05 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.05 mg/m³ | 0.05 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Agent phytosanitaire |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| **Catégories de produit** | PC27 - Produits phytopharmaceutiques |
| **Secteurs d'utilisation** | SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |

| | |
|---|---|
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Extérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Extérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Extérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication**

**en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.005 mg/m³ | 0 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.005 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.005 mg/m³ | 0 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.005 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.005 mg/m³ | 0.005 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors | Travailleur – inhalation, court | 0.07 mg/m³ | 0.035 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| d'installations industrielles | terme – locale | | |
| PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Agent phytosanitaire |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| **Catégories de produit** | PC27 - Produits phytopharmaceutiques |
| **Secteurs d'utilisation** | SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |

| | |
|---|---|
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 5% |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.6 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.125 mg/m³ | 0.012 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.25 mg/m³ | 0.125 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.125 mg/m³ | 0.125 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Agent phytosanitaire |
| **Type** | Consommateurs |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de produit** | PC27 - Produits phytopharmaceutiques |
| **Secteurs d'utilisation** | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des consommateurs** | |
|---|---|
| Catégories de produits [PC] | PC27 - Produits phytopharmaceutiques |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 1% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Englobe l'utilisation à température ambiante |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de produit | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | 0.0008 mg/m³ | 0 |
| PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux | Consommateur – orale, long terme – systémique | 0 mg/kg bw/day | 0 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 16667000 |

| | |
|---|---|
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| compris pesage) | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC19 - Intermédiaire |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.07 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC19 - Intermédiaire |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Valeur | 3333000 |
| Unités | kg/d |

| | |
|---|---|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 1000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, court | 0.028 mg/m³ | 0.014 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | terme – locale | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux<br>PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en |

préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| formulation) | | | |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.007 mg/m³ | 0 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.028 mg/m³ | 0.014 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.007 mg/m³ | 0.007 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC21 - Manipulation à faible | Travailleur – inhalation, long | 0.14 mg/m³ | 0.14 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | terme – locale | | |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux<br>PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de |

| | |
|---|---|
| **Secteurs d'utilisation** | surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)<br>SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC8a - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, long | 0.35 mg/m³ | 0.033 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | terme – systémique | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC13 - Traitement d’articles par | Travailleur – inhalation, long | 0.07 mg/m³ | 0.07 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| trempage et versage | terme – locale | | |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles<br>PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température<br>PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux<br>PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y |

| | |
|---|---|
| **Secteurs d'utilisation** | compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)<br>SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 1667000 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d’articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d’au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la |

| | |
|---|---|
| | température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC5 - Mélangeage dans des | Travailleur – inhalation, long | 0.035 mg/m³ | 0.003 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | terme – systémique | | |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.4 mg/m³ | 0.7 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC9 - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, court | 0.28 mg/m³ | 0.14 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | terme – locale | | |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.035 mg/m³ | 0.003 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.035 mg/m³ | 0.035 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| des matériaux et/ou articles | | | |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.14 mg/m³ | 0.013 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.56 mg/m³ | 0.28 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.07 mg/m³ | 0.007 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.28 mg/m³ | 0.14 |
| PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.07 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.35 mg/m³ | 0.033 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.14 mg/m³ | 0.07 |
| PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.35 mg/m³ | 0.35 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation**

SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Englobe les concentrations jusqu'à** 25%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| formulation) | | | |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| installations spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| minéraux/métaux) à haute température | | | |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation** SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 25%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, long | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | terme – locale | | |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, court | 0.24 mg/m³ | 0.12 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | terme – locale | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation**

SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**Englobe les concentrations jusqu'à** 25%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des | Travailleur – inhalation, long | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | terme – locale | | |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, court | 0.24 mg/m³ | 0.12 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | terme – locale | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Professionnelle |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC12 - Fertilisants |
| **Secteurs d'utilisation** | SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5.5 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 5000 |

| | |
|---|---|
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.2 mg/m³ | 0.019 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| multiples et/ou importants) | | | |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.8 mg/m³ | 0.4 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.2 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| compris pesage) | | | |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.1 mg/m³ | 0.009 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.4 mg/m³ | 0.2 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.21 mg/m³ | 0.02 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.21 mg/m³ | 0.105 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.1 mg/m³ | 0.1 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Activités de laboratoire |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| **Secteurs d'utilisation** | SU22 - Utilisations professionnelles SU24 - Recherche et développement scientifique |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 25%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |

| | |
|---|---|
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation |

| | |
|---|---|
| protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
**- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | | | |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |
| **Catégories de processus** | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux |

| | |
|---|---|
| | réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Catalyseur |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| **Secteurs d'utilisation** | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet**

**(PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | | | |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Aide au procédé. |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères |
| **Catégories de processus** | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition<br>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)<br>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel<br>PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| **Catégories de produit** | PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC13 - Carburants PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |

**Secteurs d'utilisation**

SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**Englobe les concentrations jusqu'à** 25%

**Quantités utilisées**

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 666700 |
| Unités | kg/d |

| Type | Quantité annuelle par site |
|---|---|
| Valeur | 2000000 |
| Unités | tonnes/an |

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

| | |
|---|---|
| Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) | 2000 m3/d |

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

| | |
|---|---|
| Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) | 18000 m3/d |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |

| | |
|---|---|
| empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |

| | |
|---|---|
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d’articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle |

| | |
|---|---|
| | adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Travailleur – inhalation, long terme – locale** 1 mg/m³
**Travailleur – inhalation, long terme – systémique** 10.7 mg/m³
**Travailleur – inhalation, court terme – locale** 2 mg/m³
**Consommateur – orale, long terme – systémique** 0.1 mg/kg bw/day
**Consommateur – inhalation, long terme – systémique** 4.57 mg/m³

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| formulation) | | | |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.03 mg/m³ | 0.003 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.12 mg/m³ | 0.06 |
| PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.03 mg/m³ | 0.03 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.3 mg/m³ | 0.028 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 1.2 mg/m³ | 0.6 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.3 mg/m³ | 0.3 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| installations spécialisées | | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.01 mg/m³ | 0.001 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.02 mg/m³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.01 mg/m³ | 0.01 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| minéraux/métaux) à haute température | | | |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

# Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|---|---|
| **Nom chimique** | ORTHOPHOSPHORIC ACID |
| **Numéro d'enregistrement REACH** | 01-2119485924-24-XXXX |
| **Numéro CAS** | 7664-38-2 |
| **CE n° (numéro d'index UE)** | 231-633-2 |
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>FRA |
| Numéro d'appel hors urgences | +33 (0)1 85 57 46 00 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

## Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| **Titre** | Traitement de surface des métaux<br>Produits de traitement de surfaces non métalliques |
| **Type** | Worker |
| **Groupe d'utilisateurs principaux** | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| **Catégories de rejet dans l'environnement** | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| **Catégories de processus** | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées<br>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| **Catégories de produit** | PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| **Secteurs d'utilisation** | SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU22 - Utilisations professionnelles |

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%
**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

| | |
|---|---|
| Élimination | Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur |

| **Contrôle de l'exposition des travailleurs** | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation |

| | |
|---|---|
| protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | « de base » des employés<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 25% |
| Forme physique du produit | Solide, faiblement pulvérulent |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)<br>Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés<br>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%<br>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

| | |
|---|---|
| **Travailleur – inhalation, long terme – locale** | 1 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, long terme – systémique** | 10.7 mg/m³ |
| **Travailleur – inhalation, court terme – locale** | 2 mg/m³ |
| **Consommateur – orale, long terme – systémique** | 0.1 mg/kg bw/day |
| **Consommateur – inhalation, long terme – systémique** | 4.57 mg/m³ |

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|---|---|
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | | | |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.06 mg/m³ | 0.006 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.24 mg/m³ | 0.12 |
| PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.06 mg/m³ | 0.06 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.006 mg/m³ | 0 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, court terme – locale | 0.024 mg/m³ | 0.012 |
| PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles | Travailleur – inhalation, long terme – locale | 0.006 mg/m³ | 0.006 |

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.